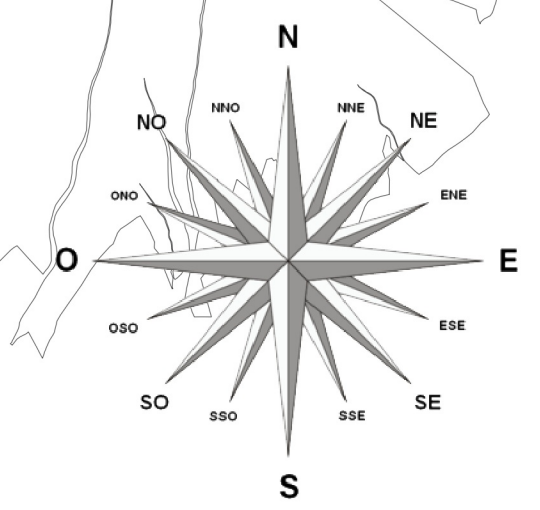
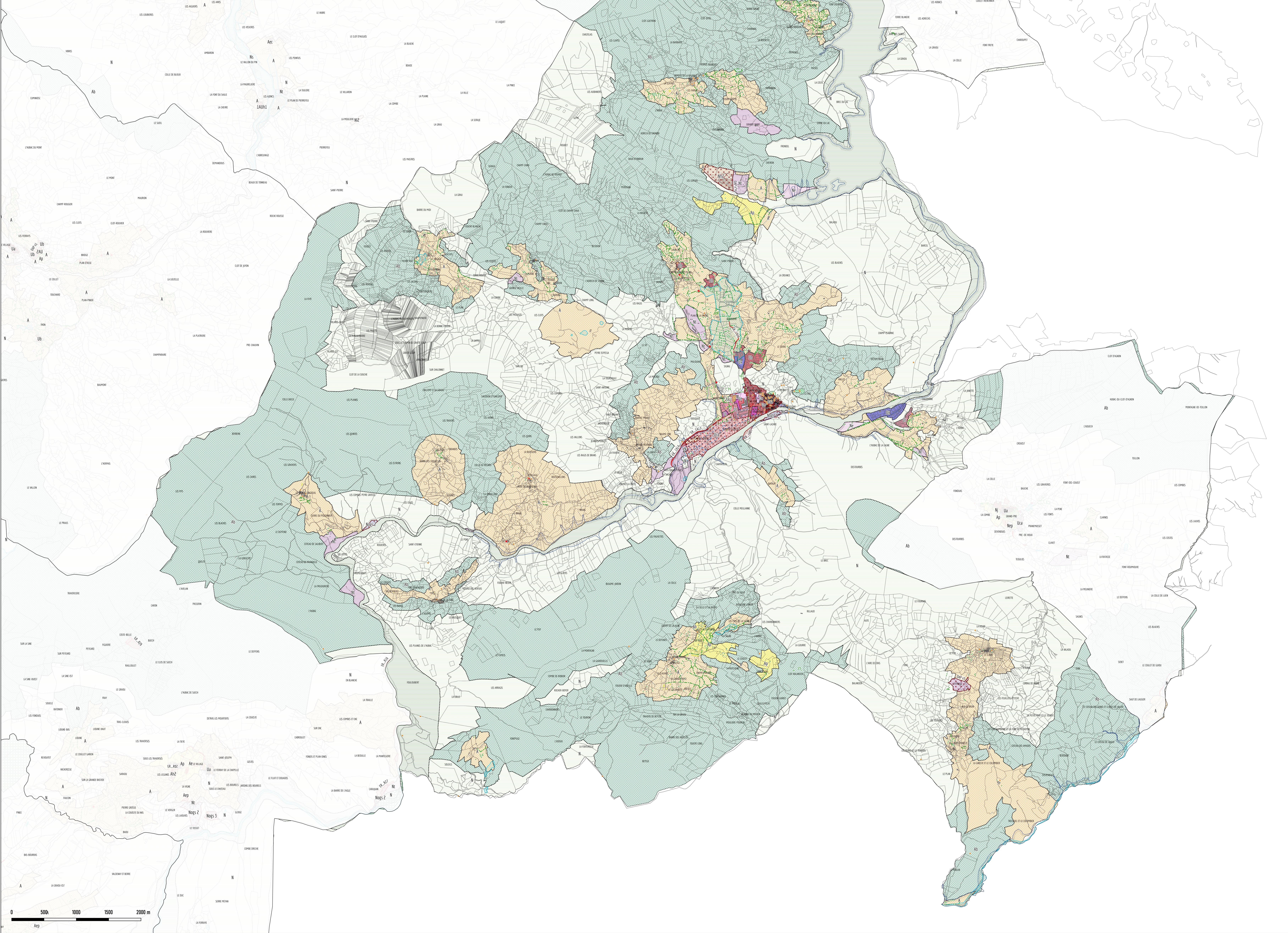


Identifiant	Objet	Superficie (m²)
ER_CA01	Parking et aire de propreté	1238
ER_CA02	Aménagement d'équipement public de type parking	563
ER_CA03	Régularisation foncière	116
ER_CA04	Extension du cimetière	2620
ER_CA05	Création d'une zone d'embarquement nautique	11054
ER_CA06	Aménagement public	806
ER_CA07	Équipement public	6933
ER_CA08	Aménagement d'un espace public	29
ER_CA09	Aménagement d'un espace public	54
ER_CA10	Aménagement d'un espace public	49
ER_CA11	Aménagement de la voirie	82
ER_CA12	Aménagement de la route départementale	173
ER_CA13	Aménagement de la route départementale	223
ER_CA14	Aménagement de la route départementale	2170
ER_CA15	Aménagement de la route départementale	104
ER_CA16	Aménagement de la route départementale	630
ER_CA17	Aménagement de la route départementale	4257
ER_CA18	Aménagement de la route départementale	81
ER_CA19	Aménagement de la route départementale	69
ER_CA20	Voie d'accès au cimetière	1133
ER_CA21	Dévation	345
ER_CA22	Élargissement de la voirie	850
ER_CA23	Agrandissement du parking et aménagement de la voirie	1710
ER_CA24	Aménagement d'espaces publics (espaces verts, stationnements, liaison avec placette des Tillais, voirie)	902
ER_CA25	Reconstruction, réhabilitation, déconstruction du bâti, création de logements (locaux et/ou accession sociale à la propriété et/ou communaux non conventionnés)	335
ER_CA26	Élargissement et sécurisation de la RD952	60



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ALPES

PROVENCE

VERDON

Castellane

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE DU MOYEN VERDON

REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE CASTELLANE

APPROUVE LE

27 / 09 / 2022

PIECE DU PLU

4.2.5

Uttanova

FOND DE PLAN

Limites parcellaires

Bâti

Surface en eau

LIBELLE DES ZONES

Us : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses

Usa : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pîles

Ub : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs

Uc : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes

Uca : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification

Ue : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain

Ut : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain

Ux : zone dédiée aux activités incluse ou au contact de l'espace urbain

WU1 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou moyen

WU2 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat moyen, intermédiaire et/ou collectif

ZAU : secteur d'extension secondaire

A : zone agricole

Ab : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage

Ae : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux

Aec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux

Agp : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole

AH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Bormère

AH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Ruygen

AHt : zone d'équipement accueillant de l'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Loi Littoral)

Ap : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver

Ar : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole

Av1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allens

Av2 : zone à projet d'évolution artisanale au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Norante

N : zone naturelle

Nca : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle

Nec : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante naturelle

Nec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département

Nep : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle

NH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Pail

NH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron

Nj : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain

NH1 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique

NH2 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade

Nags 1 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 1/3

Nags 2 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 3/3

Nags 3 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 3/3

Ns : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver

Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution

NH1 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Ailleurs

NH2 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Forchehaude

NH3 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Shoppes du Khann

NHt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Loi Littoral)

Nx : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle

Nx1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Moriez

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-1

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-4

Élément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23

Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°

Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7

Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique au titre des articles L.151-6 et L.151-7

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R.151-34 7°

Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 7°

Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES PONCTUELLES

Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19

Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES

Élément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16

Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34

Voies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38

HABILITAGE SURFACIQUE

Bâtiment à usage agricole

Bâtiment détruit présent au cadastre

Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre

Cimetière

Périmètre relatif à l'Xtian des zones inondables

HABILITAGE LINEAIRE

Voie ferroviaire